



Reconcilier agriculture et transhumance: le défi des arrondissements de Nanga Eboko et de Yoko

Rédigé par :

*TAPIMALI Diane, ENGAMBA Giovanni, NGOUBE NGOUBE Edith Christian,
TIDO Cladelle, MBANG ATANGANE Delor Michel*

1. Mise en contexte



Les localités de Yoko et de Nanga-Eboko sont le siège de conflits agropastoraux qui se renforcent un peu plus à chaque saison de transhumance. Sous l'effet des changements climatiques, le front pastoral progresse inéluctablement vers les zones forestières du Centre¹. Cette avancée, autrefois limitée par la présence des mouches tsé-tsé, est aujourd'hui rendue possible par l'assèchement des milieux, transformant ces anciennes zones de « non-droit » pastoral en nouvelles terres de refuge contre les saisons sèches torrides. Ce front migratoire s'insère dans un écosystème d'exploitation forestière et agricole, forçant une cohabitation saisonnière avec des communautés locales peu habituées aux codes de la transhumance.

Or, les communautés hôtes sont déjà confrontées à d'importants défis fonciers liés à la compétition pour la conquête des espaces déboisés après l'exploitation forestière, le bradage et l'accaparement des terres pour diverses fins, les projets de développement à l'instar du projet plaine centrale mobilisant des milliers d'hectares, et la croissance démographique entre autres, qui augmentent les prétentions foncières sur une terre, qui elle, n'a pourtant pas augmenté. L'arrivée massive des transhumants voulant assurer la survie de leur bétail dans cet environnement n'est pas toujours vue d'un bon œil par les communautés hôtes, qui manquent de structures d'accueil adéquates pour contenir des troupeaux presque toujours sous-déclarés par les éleveurs, ce qui sollicite finalement plus de terres et de ressources naturelles que ce qui avait été envisagé au départ. En raison de la crise en RCA, le Cameroun a ouvert ses frontières aux réfugiés, en particulier aux pasteurs, présents aussi dans les deux localités, eux aussi poussés par les mêmes ambitions que les autres.

Dans ce climat, la rencontre entre éleveurs et agriculteurs sédentaires pratiquant l'agriculture et la pêche ne relève plus du simple voisinage, mais d'une compétition féroce — ouverte ou

¹ Selon le représentant des bergers du département de la Haute Sanaga, depuis le début de cette saison de transhumance (novembre 2025), il enregistre au moins 05 nouveaux bergers chaque jour, ayant à sa suite entre 150 et 300 têtes de bœufs déclarées, sans inclure les anciens éleveurs transhumants déjà connus (ceci ne représente que les éleveurs qui se sont déclarés en arrivant).

non — pour les ressources naturelles de plus en plus rares, lorsque la saison sèche est à son pic. Il en résulte que cette cohabitation forcée se transforme en un défi majeur, mettant à mal la stabilité sociale de la région.

À la faveur de l'élaboration d'une loi sur l'élevage et de la réforme foncière, il est opportun de mener une réflexion visant à comprendre les dimensions de ces conflits afin d'identifier les limites des cadres de gestion foncière et pastorale existants, parfois inadaptés aux systèmes de pensée et aux cultures des différentes parties exposées à ces conflits. L'étude s'est inspirée des principales recommandations formulées dans les cadres de dialogue dédiés à la finalisation de la réforme foncière ces dix dernières années, des rapports spécialisés des organisations de la société civile ayant travaillé dans, et en dehors de la zone d'étude, ainsi que des informations recueillies au cours d'une enquête régulière dans les villages des deux localités confrontées aux défis de la transhumance pendant une année. L'objectif recherché est de formuler des pistes d'action permettant de briser le cercle vicieux de la violence et de la méfiance, afin de parvenir à un modèle de développement partagé, où l'agriculture est durable, la transhumance pacifique et où chaque communauté désormais dotée des connaissances et des outils adéquats, serait capable de cerner et de profiter des opportunités offertes par cette coexistence devenue inévitable.

Les résultats obtenus ont permis de cartographier les conflits agropastoraux, de dégager les causes d'aggravation, de mettre en lumière les bonnes pratiques observées et de formuler quelques recommandations.

2. Cartographie des conflits agropastoraux

Le pastoralisme « *regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant, par le seul pâturage, les ressources fourragères spontanées des espaces naturels* ». Ces surfaces pastorales assurent l'intégralité ou une partie de l'alimentation des troupeaux. Cette forme d'économie, fondée sur l'élevage extensif, se décline en deux systèmes principaux : le nomadisme et la transhumance »². La différence entre ces deux dynamiques réside dans la régularité des déplacements ; les nomades déplacent leurs troupeaux de manière irrégulière, tandis que les transhumants suivent un itinéraire saisonnier et prévisible vers des pâturages fixes. Dans les localités ciblées, les deux formes de pastoralisme sont observées, même si la transhumance demeure majoritaire. Fort de cela, il convient de distinguer, d'une part, les causes des conflits entre éleveurs et agriculteurs, et, d'autre part, entre éleveurs.

a) Les causes de conflits agriculteurs-éleveurs

La perception de l'espace et des ressources. Le bétail n'est pas qu'une richesse économique pour les éleveurs ; il fait partie de leur identité culturelle. Le bœuf, au cœur de leur survie sociale et financière, leur confère du prestige et un statut. Leur conception de l'espace et des ressources naturelles est assez singulière. Les éleveurs perçoivent la terre comme un bien donné par Dieu, auquel l'on aurait facilement accès, alors que les communautés sédentaires considèrent la terre comme une propriété privée, communautaire, familiale ou individuelle, issue de l'héritage ou de l'exercice du droit de hache. Les codes de la transhumance entrent en collision avec les pratiques de sédentarisation dans des espaces où les terres sont presque toutes classées par catégorie (terres individuelles, terres familiales, terres communautaires, terres sacrées) et où les règles d'accès y sont connues³. De plus en plus, les nomades dé-

² Recueil de bonnes pratiques pour la prévention et la résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs en Afrique de l'ouest et du Centre, UNOCA, SAHEL, UNOWAS, Décembre 2023, p. 2

³ Situation de la transhumance et étude socio anthropologique des populations pastorales après la crise de 2013-2014 en République Centrafricaine, FAO, Conseil Danois pour les réfugiés (cdr), Catholic Relief services, Mai 2025, 30 p.

barquent dans les villages, sans s'être assurés de la disponibilité des pâturages censés les accueillir, en estimant simplement qu'il y aurait suffisamment d'espace pour tous. Dans un contexte de compétition pour l'accès aux ressources naturelles, plusieurs éleveurs (transhumants et nomades) dans les villages enquêtés s'installent dans les aires de pâturage qu'ils ont préalablement identifiées, avant de se rapprocher des communautés locales pour signaler leur présence, craignant d'essuyer un refus d'hospitalité. Quelquefois, leur présence est découverte par les signaux des feux de brousse ou des sols piétinés par le bétail la nuit.

Les modes d'utilisation des ressources : Les communautés locales pratiquent la pêche et l'agriculture irriguée en période sèche ; cette dernière pratique révolte les éleveurs qui comp-taient utiliser les mêmes points d'eau pour abreuver les bêtes pendant leur séjour.

Les autres conflits nés d'une faible collaboration entre agriculteurs et éleveurs : la destruction des champs et culture par les bêtes en divagation, la négligence des éleveurs qui ne comprennent pas l'importance des pertes matérielles pour l'agriculteur, la pratique de l'agriculture sur les aires de pâturage en raison de leur fertilité avérée et la diminution des aires de pâturage, la non implication des représentants des éleveurs en amont du processus d'affectation des pâturages, l'affectation des espaces agricoles aux pâturages avec le soutien des autorités publiques, la corruption des leaders communautaires et des autorités ayant compétence pour arbitrer ces différends, la pratique des feux de brousse, souvent incontrôlée par les éleveurs et qui entraîne la destruction des cultures.

Violences basées sur le genre : Dans le village de Mankim à Yoko, plusieurs femmes ont rapporté des cas d'agressions sexuelles attribuées aux éleveurs dans les forêts ; ces actes, commis sans témoins, sont difficiles à prouver, et les éleveurs interpellés après coup nient toute implication, ce qui renforce la méfiance entre les différents groupes.

b) Les causes des conflits éleveurs-éleveurs

Les conflits entre éleveurs transhumants et nomades. Les éleveurs transhumants, plus habitués à la zone, tendent à monopoliser les aires de pâturage pour les membres de leur groupe, ce qui crée des tensions avec les éleveurs nomades, contraints de se livrer à des surenchères pour accéder à des pâturages réputés appartenir à d'autres éleveurs.

Les conflits entre tous les éleveurs : certains se livrent à « l'accaparement des pâturages », en érigeant des ranchs dédiés à leurs seuls troupeaux ; d'autres anticipent la saison de transhumance et identifient plusieurs zones de pâturage qu'ils louent dans différents villages, alors qu'ils n'ont presque pas, ou pas, de troupeaux. Par la suite, ils relouent ces espaces aux éleveurs qui arriveront en période de crise, désespérés de trouver un espace pour assurer la survie de leurs bêtes.

Pour résoudre ce problème, les éleveurs essaient plusieurs méthodes :

- La sédentarisation d'un berger et d'une partie de son troupeau dans les communautés-hôtes, avec l'espoir que l'occupation continue permette la sécurisation de l'espace ;
- La location des pâturages sur plusieurs années ; lorsque les chefs avec lesquels ces accords conclus, sont de bonne foi, il se crée une certaine sécurité qui reste néanmoins précaire. Il arrive que de nouvelles offres plus intéressantes soient faites aux chefs qui décident de rompre le premier contrat, estimant avoir été floués par le premier éleveur (la faiblesse du prix de location par rapport aux bénéfices que ce dernier tire réellement de l'espace loué, notamment lorsque l'on constate une sous-déclaration du nombre réel de troupeaux entretenus).

Cependant, les conflits agropastoraux sont aggravés par d'autres facteurs, qui en renforcent la fréquence et la violence, et complexifient la formulation des solutions durables.

3. Les facteurs d'aggravation



a) La faible maîtrise des dynamiques d'occupation des sols

Dans les villages enquêtés, l'on observe des ventes frauduleuses de terres coutumières, la vente des mêmes terres à plusieurs personnes, des mouvements d'accaparement des terres par les élites, des ventes de terres et des mises en valeur pérennes des communautés dans les UFA, classées dans le domaine privé de l'État. Les transactions entre leaders communautaires et éleveurs dans cet environnement compétitif ne sont pas toujours transparentes ; elles sont parfois révélées lorsqu'une des parties ne respecte pas la parole donnée. Toutes ces dynamiques occasionnent :

- Une intensification de la compétition pour les espaces disponibles ;
- Une perte de confiance entre éleveurs-agriculteurs, mais aussi envers les autorités accusées de corruption ;
- L'absence de recours légaux face à des transactions occultes : il est difficile pour les parties de se tourner vers une institution ; cette impuissance favorise les représailles et l'escalade des conflits.

b) Les limites du système actuel de gestion des conflits agropastoraux

En zone rurale, les conflits fonciers sont majoritairement gérés selon les normes coutumières, car cette justice est plus accessible, plus rapide et mieux adaptée au contexte local que la justice étatique, tout en favorisant la réconciliation communautaire. Les chefs traditionnels, dotés d'une forte légitimité, proposent ainsi des solutions mieux acceptées.

Cependant, la justice coutumière manque de moyens pour faire appliquer ses décisions. En cas de refus d'exécution ou de mauvaise foi, la réparation des préjudices demeure partielle ou

inexistante, ce qui pousse parfois les victimes à se faire justice elles-mêmes, engendrant ainsi de nouvelles violences et destructions.

La sentence prononcée par le chef peut être inapplicable pour plusieurs raisons

L'auteur des dommages est souvent introuvable ou nie les faits, ce qui constitue un problème courant dans les conflits agropastoraux, notamment avec les éleveurs transhumants qui opèrent de nuit, ce qui rend leur identification difficile pour les agriculteurs.

La légitimité de certains chefs pose également problème. Dans quelques villages, les chefs, nommés par l'administration, manquent de reconnaissance locale, ce qui limite le respect de leurs décisions. Contrairement aux régions de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Nord où la chefferie est une institution ancestrale et respectée, certaines chefferies de la zone d'étude, récentes et issues de l'époque coloniale, souffrent d'un déficit de légitimité et d'autorité.

La réparation insuffisante du préjudice

La destruction des cultures représente la plus grande catégorie de dommages imputés à la transhumance ; la réparation consisterait à faire cesser le dommage ou le risque (dans le cas d'espèce, à sécuriser les champs pour les mettre à l'abri des bêtes) et à octroyer une indemnité compensatrice pour les cultures détruites. Seulement, les victimes enquêtées ne sont pas toujours satisfaites de l'indemnité reçue. Elles dénoncent une sous-évaluation des dommages, puisque la force de travail consacrée à la préparation des champs n'est pas souvent prise en compte. Les agriculteurs déplorent aussi la surprotection accordée aux éleveurs transhumants considérés comme des populations vulnérables ; ils soupçonnent la corruption et se sentent impuissants face à l'intimidation de certaines autorités, comme l'illustre le cas d'une femme de Ouassa Bamvele, qui n'a jamais obtenu de réparation pour plusieurs hectares de culture détruits, malgré une décision de justice favorable. Ces situations renforcent la méfiance envers les autorités publiques (Force de maintien de l'ordre, Commission agropastorale- Décret n°78/263 septembre 1978-, Justice étatique). De leur côté, les éleveurs estiment que les agriculteurs exagèrent les dégâts; ils soulignent aussi l'impraticabilité des pistes de transhumance et dénoncent l'empiètement des agriculteurs sur les terres pastorales.

c) L'impact des changements climatiques et des défis sécuritaires

Les changements climatiques perturbent le calendrier pastoral ; les parcours et la durée de séjour étant modifiés, les éleveurs sont parfois contraints de rester plus longtemps dans les communautés-hôtes, ce qui est de nature à entraîner une escalade des conflits agropastoraux.

Pareillement, l'insécurité dans le nord du pays et dans les pays voisins (RCA) oblige les éleveurs à chercher refuge dans les zones forestières, perturbant les routes migratoires traditionnelles et l'équilibre local. L'arrivée massive et imprévue de troupeaux aggrave les tensions. Les éleveurs, en quête de pâturages et d'eau, prolongent leur séjour dans des zones sensibles, notamment des aires protégées, ce qui intensifie la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles avec les populations locales.

Pour répondre à ces défis, diverses initiatives ont été menées dans la zone afin de réduire les tensions et de favoriser la coexistence pacifique, malgré certaines limites.

4. Quelques bonnes pratiques observées

Ces pratiques sont essentiellement orientées vers la prévention et la gestion des conflits ; avec l'appui des partenaires au développement, des initiatives pour lutter contre les conflits agro-pastoraux ont été lancées notamment :

- Le renforcement des structures traditionnelles de résolution de conflits ;
- La formation des leaders communautaires dans la collecte des données, le rapportage et l'utilisation des GPS ;
- Le développement des capacités d'archivage et de documentation ;
- L'organisation de grandes campagnes de sensibilisation lors d'événements locaux avec la participation directe des agriculteurs et éleveurs (théâtre scolaire à l'occasion de la fête de la jeunesse, émissions de radio etc.) ;
- L'organisation des plateformes de dialogue à l'échelle nationale (semaine du foncier, dialogues Parlement-Gouvernement), et au niveau local entre représentants des éleveurs et les chefs de village accompagnés de leaders communautaires à Nanga-Eboko, ayant conduit à la formulation des engagements suivants :
 - Les chefs s'engagent à promouvoir la transparence dans les transactions sur les pâturages ;
 - Les chefs reconnaissent la pertinence de l'intervention du représentant des bergers en amont de toute transaction sur les pâturages, plus seulement lorsque le conflit est déjà né ;
 - Les chefs appellent les pouvoirs publics à les accompagner dans la formulation et la mise en œuvre des mesures qui permettraient de garantir la paix sociale ; à ce titre, une décision qui conforterait la place du représentant des bergers dans les procédures d'installation des éleveurs, serait opportune ;
- La création des campements Mbororos éloignés des zones agricoles dans plusieurs villages ;
- Le lancement d'une opération de matérialisation des pistes de transhumance.

Au-delà de ces initiatives, quelques recommandations peuvent être formulées pour améliorer la cohabitation entre éleveurs et agriculteurs dans les localités de Yoko et de Nanga-Eboko.

5. Quelques recommandations

La réforme foncière et l'élaboration d'une loi sur l'élevage offrent l'occasion de faire un plaidoyer auprès des décideurs, des partenaires au développement, des organisations de la société civile et des communautés, dans le but de :

- Clarifier la situation des droits fonciers des différentes catégories d'utilisateurs des terres. Dans un système conditionnant la sécurisation par la mise en valeur, il sera difficile d'établir les droits des transhumants qui laissent peu de traces sur les espaces qu'ils traversent. Or, dans un contexte de pression foncière, des mesures doivent être prises pour garantir la protection des espaces vitaux des éleveurs (couloirs et pistes de transhumance, aires de pâturage, etc.).
- Finaliser le tracé des pistes de transhumance amorcé dans les villages avec le concours des éleveurs en saison sèche, pour s'assurer de l'accessibilité des ressources en eau et de la praticabilité des pistes tracées ;
- Réviser les pistes de transhumance jugées impraticables par les éleveurs ; la validation de ces pistes avant leur officialisation garantirait leur usage ;
- Renforcer les compétences des comités de vigilance dans l'observation et le rapportage des dynamiques foncières et le suivi des mouvements des troupeaux que les communaux

tés locales ont toujours du mal à contrôler ;

- Améliorer le système de règlement des différends (près du tribunal coutumier, de la commission agropastorale et de la justice étatique). À ce titre, les capacités des médiateurs doivent être renforcées, afin que les décisions prises s'inspirent des réalités culturelles et socioéconomiques des parties en conflit, tout ce qui est de nature à faciliter l'acceptation des décisions rendues et à restaurer la paix sociale.
- Sensibiliser les différentes communautés aux opportunités offertes par cette cohabitation inévitable. Dans le cadre d'une stratégie d'adaptation, les communautés doivent être accompagnées dans la mise en œuvre des projets communs à l'instar des points d'eau, des champs fourragers, des marchés pour le bétail ;
- Concevoir des chartes locales organisant la gestion des pâturages et incitant chaque partie à respecter les zones attribuées à l'une ou l'autre activité. Par ailleurs, l'adoption d'un système rotatif d'utilisation des terres permettrait que les activités pastorales et agricoles se relaient successivement sur les mêmes espaces, lorsque c'est possible ;
- Soutenir ou créer les plateformes de dialogue permanentes entre les différentes parties concernées ;
- Renforcer les compétences des éleveurs dans l'utilisation des applications de cartographie leur permettant de trouver les couloirs et les zones de pâturage ; cette mesure limiterait les intrusions fortuites dans les espaces agricoles ;
- En fin de compte, les bergers doivent être incités à s'identifier et à fournir les coordonnées du propriétaire des troupeaux avant toute installation, afin de faciliter la mise en œuvre des responsabilités en cas de dommages aux cultures, généralement causés par la négligence des bergers qui laissent les bêtes en divagation. L'implication du représentant des bergers en amont de la procédure d'installation devrait permettre à chaque partie d'obtenir les garanties recherchées avant la conclusion du contrat d'accès aux pâturages.

La mise en œuvre de ces recommandations, couplée aux bonnes pratiques observées, permettrait de transformer la confrontation entre agriculteurs et éleveurs en une opportunité de développement dans les localités de Yoko et de Nanga-Eboko, ainsi que dans toute autre localité confrontée aux mêmes défis au Cameroun.

6. Bibliographie sélective

- Aiishatu A. & Garba M., Identification of traditional and innovative mechanisms for resolving agro-pastoral conflicts (particularly between agro-pastoralists and non-pastoralists in the Centre region of Cameroon (Nanga-Eboko and Yoko areas), MBOSCUDA, GIZ, August 2023, 30 p.
- KOSSOUMNA LIBA'A, N. & SAFIATOU, S. (2024). Country profile of pastoralism and small-scale agriculture, General summary (Republic of South Africa, Burkina Faso, Egypt, Ethiopia, Mauritius, Niger, Nigeria, South of Sudan, Tunisia), The University of Garoua, Cameroon, NELGA-ALPC-GIZ, 40 pages
- Kossoumna Liba'a (N.), Etude sur les conflits agropastoraux dans les régions camerounaises du Nord Adamaoua et Est, Rapport final, UNHCR, Fédération Luthérienne Mondiale, Janvier 2016, 125 p.
- Recueil de bonnes pratiques pour la prévention et la résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs en Afrique de l'ouest et du Centre, UNOCA, SAHEL, UNOWAS, décembre 2023, 40 p.
- Union africaine, Cadre Stratégique pour le Pastoralisme en Afrique : Sécuriser, Protéger et Améliorer les Vies, les Moyens de subsistance et les droits des communautés pastorales

